



Au Fil du Roy

Bonne et heureuse Année 2015



SITE INTERNET www.villamblard.fr

infos municipales
n°36 - Décembre 2014

RENSEIGNEMENTS

Population : 908 habitants
Superficie : 2 043 ha
Electeurs inscrits : 686

Mairie : ☎ 05.53.81.90.18

Ouverture : ⌚
 Lundi, Mercredi : 9h - 12h & 14h -17h
 Jeudi, Vendredi
 Mardi : 14h – 17h

Secrétaires : GUIMARD Nadine et BEYNEY Sylvie

Poste : 📞 8h30-12h 14h-16h30

Fermeture le mardi et le samedi

Receveur : Mr CHATEIGNE Eric

Guichet 05 53 82 84 15

Trésor Public : (Mussidan)..... 05 53 81 01 49

Equipement : 05 53 81 95 94

Gendarmerie : 17

Adjudant LAGARDE Serge

Pompiers : 18

Chef de corps : M. Bruno CATTAI

Presbytère : Père VENTOZE 05 53 81 96 27

Médecins :

Mme BEL-GUERIN Claudine 05 53 81 90 03

Pharmacie :

Mme CANTELAUBE Cécile 05 53 81 23 84

Mme GAUCHON Jacqueline

Kinésithérapeute :

Mme BESSE Elisa 05 53 81 29 40

Infirmiers(ères) :

Mme CLAUDEL Christine 05 53 81 78 73

Mme PORCHERON Élodie 06 08 81 99 48

Mr TROUVE Michel 05 53 81 95 46

Mme BRIGASCO Joëlle 05 53 82 28 94

Mme RIGAUDEAU Anne Marie 05 53 82 28 94

Podologue-Pédicure

Mme BLANC Stéphanie 05 53 54 00 10

Ostéopathe

Melle MARTINEZ Laura 06 78 80 31 51

Ambulance – Taxi :

Mr DELMARES 05 53 82 30 77

DDSP Centre Médico Social 05 53 81 94 68

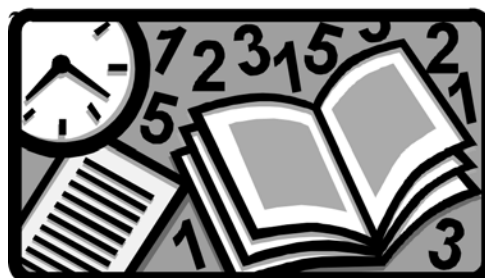
Notaires :

Mme LABADIE Charlotte 05 53 81 90 08

Mr LOPEZ Jean-Claude 05 53 81 90 08

Maison de retraite

La Vallée du Roy 05 53 80 86 26



RPI Issac/Villablard

Ecole maternelle Villablard 05.53.81.96.24

Mme DOCHE Gisèle

Ecole Primaire Villablard 05 53 81 95 26

Mme DEMBLANS Julie

Ecole Issac 05 53 81 18 96

Mme WAGNER-ARQUEY Sophie

AIVAP 05 53 81 94 64

Mme GRIFFET Barbara

Mme LESTANG Émilie

Equipements publics :

1 Salle culturelle Jean Fourloubey 1 Stade de football

1 Garderie scolaire 1 Piscine

2 Cours de tennis

Dépannage EDF : 09 72 67 50 24

Dépannage SAUR : 05 53 54 60 38

Marché tous les lundis matin

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les vendredis matin (sacs gris + sacs jaunes)

Si vendredi férié : ramassage la veille

Déchetterie Beleymas 05 53 82 21 91

Du 01/04 au 31/10 => lundi et mercredi 9h 12h - 14h 18h
 et le samedi de 9h à 12h

Du 01/11 au 31/03 => lundi et mercredi 9h 12h - 13h 17h
 et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

Renseignements utiles + sommaire	2
Mot du Maire	3
Mais si !!! le Conseil Municipal travaille.....	4
Infos.....	5 & 6
Travaux	7
Tour de France.....	8 & 9
Actus	10 à 12
Vie associative	13 & 14
Artisans	15
Invitation	16

LE MOT DU MAIRE

Chères Villamblardaises, Chers Villamblardais,

L'année 2014 se termine. Elle aura été riche en évènements dont certains resteront ancrés de manière indélébile dans nos mémoires.

S'agissant des travaux d'aménagement dans le bourg, nous avons dû réaliser en 4-5 mois des travaux que nous aurions fait en temps normal en 4-5 ans. Le Conseil municipal a fait le choix de ces investissements grâce à l'engagement de l'Etat, du Conseil Général, des organismes charges des Telecom, de l'électrification et de l'éclairage public. Je tiens à remercier ici tous ces partenaires et bien entendu les entreprises qui ont bien joué "le contre la montre" pour que tout soit prêt le 26 juillet.

Dans ce journal, vous verrez que nous avons aussi fait le choix de rendre Villamblard encore plus lisible et plus visible. Sans pour autant prendre la place du « papier », le « net » permet en effet d'élargir en quelques secondes la vision de notre village aux Villamblardais (ses) et aussi au monde entier. Toutes les idées seront les bienvenues pour enrichir ce site.

Je terminerai avec une pensée à celles et ceux qui nous ont quitté cette année, nous ne les oublions pas.

Je vous souhaite enfin à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année en famille et/ou entre amis et vous donne rendez-vous au traditionnel vœux le 10 janvier prochain à la salle culturelle.

Bonne et heureuse année 2015.



*Le Maire
Michel CAMPAGNAUD*

MAIS SI !!! LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE...

25 Avril 2014

- Fixation du taux des 4 taxes directes locales
- Détail des subventions - année 2014
- Désignation des délégués Pays du grand Bergeracois
- Désignation des délégués SIVOS à vocation scolaire
- Indemnité de conseil au comptable de Mussidan
- Fixation de la durée de l'amortissement du car scolaire

20 Juin 2014

- Fixation du prix du repas à la cantine scolaire
- Fixation des tarifs à la salle culturelle
- Fixation de la redevance ordures ménagères 2014
- Tarifs - droit de place et de stationnement
- Participation des communes de Beleymas - St Jean d'Estissac et St Hilaire d'Estissac aux frais de scolarisation des écoles de Villamblard
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphonique - renforcement «la Martinette»

06 Août 2014

- Modification des statuts du SMBGD
- Transfert de compétence à la communauté de communes du Pays de Villamblard - approbation de l'adhésion au syndicat mixte Périgord numérique
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation pour l'exercice 2013 SIAEP Coulounieix Razac
- Choix de l'entreprise pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Avenant n° 1- aménagement quartier de la Halle

03 Octobre 2014

- Mise en accessibilité et aménagement de la mairie : demande de subvention au Conseil Général
- Règlement intérieur de la cantine scolaire
- Indemnités de surveillance - école maternelle
- Virement de crédits « budget régie de transport scolaire »



Respectons notre village

Après plusieurs semaines de travaux, qui ont certes causé des désagréments, chacun peut apprécier l'embellissement des trottoirs avec des zones pavées ou encore en "cailloux lavés". Il convient donc de respecter ces lieux en les maintenant propres. Or, nous constatons que des véhicules sont régulièrement garés dans des zones non prévues à cet effet, ce qui gêne la circulation et souillent inutilement ces endroits.

Par ailleurs, des propriétaires de chiens laissent aux agents municipaux le bon soin de ramasser les crottes de ces toutous. Ce sont des conduites à éviter car elles ne respectent pas l'intérêt général, si chacun d'entre nous y met du sien c'est le bien être du plus grand nombre qui s'en trouvera amélioré. Des arrêtés municipaux avaient été pris pour limiter les dérives, le non respect peut entraîner des sanctions.



Temps d'Activités Périscolaire

La rentrée scolaire 2014/2015 a fait l'objet de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires dans nos écoles. Cela se traduit par l'étalement de la durée d'enseignement sur 4,5 jours sur la semaine au lieu de 4 jours précédemment et la création de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sous la maîtrise d'ouvrage de la Municipalité. Ces TAP se déroulent les Mardi et Vendredi de 15h00 à 16h00 à l'école Maternelle les Jeudi de 14h00 à 16h00 à l'école Primaire. Si les enfants sont inscrits, ils doivent suivre plusieurs activités en totalité sur l'année scolaire.

Les TAP sont gratuits pour les enfants. Il n'y a pas de garderie pendant la période de TAP ni de cantine le mercredi midi.

Activités :

- Ecole Maternelle
- Groupe 1= Eveil musical
- Groupe 2 = Découverte des matières
- Groupe 3 = Découverte Culinaire
- Groupe 4 = Eveil aux Jeux de Société

Ecole Primaire

Groupe 1= Etude du monde vivant par le jardinage

Groupe 2 = Météo, Développement durable

Groupe 3 = Découverte Culinaire

Station d'épuration

Mais oui nos agents communaux sont sur le terrain, même si vous ne les voyez pas avec pelle et balai à la main !

En effet grâce à leur dévouement et au temps consacré à la station d'épuration la commune a été récompensée par une dotation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne d'un montant de 9.747 €.

Qu'on se le dise

Ecole maternelle :

Projet de classe de mer :

Les petits écoliers de l'école maternelle travaillent sur le thème de la Mer. A cette occasion, les enfants de Petite, Moyenne et Grande Sections partiront en classe de découverte à Meschers, en Charente Maritime, du 4 au 6 mai 2015, dans un centre de la FOL.

Afin d'aider au financement de ce projet, l'école organisera quelques manifestations (vente de gâteaux et de sacs).

Inscription pour la rentrée 2015 :

L'école maternelle accueille :

- les enfants dès l'âge de 2 ans, en Toute Petite section (TPs) dans la limite des places disponibles,
- les enfants de Petite, Moyenne et Grande sections.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école en classe de TPs ou Ps à la rentrée, dès le mois de

février, vous pouvez alors contacter votre mairie ou directement la directrice de l'école



maternelle au 05.53.81.96.24.

Cette scolarisation est une chance pour lui à condition qu'elle soit préparée et qu'elle corresponde à ses besoins.

Recensement

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.92 pour les départements 23 et 24

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.72 pour les départements 19 et 87

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



www.defense.gouv.fr/jdc

les opérateurs sont à l'écoute des adhérents. En cas d'urgence ils peuvent prévenir les proches ou les secours tout en restant en contact permanent avec les adhérents.

La téléassistance est la solution pour agir rapidement en cas de besoin (chute, malaise, rôdeurs...) et profiter ainsi de son domicile dans des conditions de sécurité renforcées.

Plus qu'un service d'urgence, Cassiopea Téléassistance entretient des relations privilégiées avec ses adhérents : accompagnement personnalisé réalisé par un personnel qualifié, appels et visites de convivialité, invitations à des animations et à des séances d'informations-santé pour bien vieillir.

Le Conseil général de la Dordogne a confié à Cassiopea la gestion de la Téléassistance de la Dordogne. Un service spécifiquement destiné aux bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). En rejoignant Cassiopea via la Téléassistance de la Dordogne, les personnes bénéficiant de la téléassistance dans le cadre d'un plan d'aide APA ou PCH perçoivent une prise en charge du Conseil général sur leur abonnement mensuel.



Cassiopea Téléassistance est agréé service à la personne, ce qui permet aux utilisateurs de bénéficier de réduction d'impôt (selon loi en vigueur).

➤ **Plus d'informations** au 05 53 53 54 54 ♦ tele.assistance@cassiopea.fr, ou lors de nos permanences :

- à Bergerac, le 1er mardi du mois, de 14h à 17h dans les locaux du CCAS - 16, rue Candillac

- à Vergt le 1er vendredi du mois, de 14h à 17h dans les locaux de la mairie

A savoir : l'association Cassiopea c'est aussi : ALMA 24, allô maltraitance 0553533977
Cassiopea Prévention Seniors : 0553532040
Le CLIC du Grand Périgueux : 0553536262

Cassiopea Téléassistance

Anciennement TASD 24, Cassiopea Téléassistance est un service de proximité créé en Dordogne en 1987 pour soutenir les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne à domicile.

Le dispositif de Cassiopea Téléassistance permet de rester en contact 24h/24 et 7j/7 avec la centrale d'appels basée à Périgueux : une simple pression sur le médaillon déclencheur et

TRAVAUX A LA MAIRIE



Le prochain gros chantier mené par la commune dans les mois à venir va être le réaménagement de la mairie. Actuellement, plusieurs problèmes se posent et en particulier la fonctionnalité générale et l'utilisation optimum des surfaces offertes par ce bâtiment, aujourd'hui très mal utilisées.

Le réaménagement de notre mairie devra permettre de tenir compte des contraintes d'accueil des publics et du confort de travail des élus. Il devra permettre une grande souplesse d'usage et d'évolution dans le temps. Les compétences municipales étant amenées à évoluer constamment, les espaces ne devront pas être figés mais au contraire pouvoir s'adapter aux besoins. Ce lieu devra offrir aux utilisateurs une facilité d'usage et une mixité des utilisations (accueil du public, bibliothèque, espace de réunion, lieu de réunion du Conseil Municipal, salle des mariages, espace pour les cérémonies, locaux pour les associations...). Le projet ne concerne donc pas simplement le réaménagement d'une mairie mais la création d'une véritable « Maison Communale » offrant de nombreux services aux villablardais.

Nous veillerons à conserver le caractère institutionnel de l'Hôtel de Ville, véritable monument immédiatement identifiable dans le bourg. Des éléments de modernité pourront être apportés, tout en respectant l'architecture XIXème et l'esprit du lieu. Le bâtiment étant situé dans le périmètre du château de Barrière, le projet devra être validé par les Bâtiments de France.

La prise en compte de l'accessibilité de tous les publics, quelque soit leur motricité, sera la priorité du projet de réaménagement, que ce soit l'accès principal du bâtiment ou l'accès aux différents niveaux.

Une grande salle devra être aménagée pour accueillir diverses manifestations, elle devra être parfaitement modulable en fonction des besoins (salle du Conseil, salle des mariages...). Aux horaires d'ouverture du secrétariat, le public aura accès à un espace accueil/secrétariat communiquant avec un espace bibliothèque géré par les secrétaires. Le maire et les élus devront disposer de bureaux pratiques et les associations de pièces de réunions modulables.

Les locaux du rez-de-chaussée (côté cour de l'école) seront réaménagés par la Communauté de Communes. Ils accueilleront des salles pour les nouvelles activités périscolaires ainsi que des vestiaires-sanitaires pour les clubs sportifs et autre usager qui en aura besoin.

Dix-huit architectes ont répondu à l'appel d'offres. C'est le cabinet « Warneys et Hoffmann Architectes » (WHA) qui a été finalement choisi pour mener à bien l'étude de ce réaménagement. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de leur réflexion. Le début des travaux est prévu pour le mois de juin.

